

AVIS PUBLIC

**PROMULGATION
RÈGLEMENT ADMINISTRATIF NUMÉRO 423-2**

Prenez avis que lors de la séance ordinaire tenue le 12 mars 2024, le conseil municipal de la Ville de Repentigny a adopté le règlement administratif numéro 423-2 intitulé :

« Règlement amendant le règlement sur l'accès à la rampe de mise à l'eau municipale du parc Saint Laurent »

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et peut être consulté au bureau du soussigné à l'hôtel de ville de Repentigny situé au 435, boulevard Iberville à Repentigny aux heures normales d'ouverture.

Donné à Repentigny, ce 14^e jour du mois de mars 2024.

Le greffier,



M^e Marc Giard, OMA, avocat